

## Organisation des manifestations du 06 novembre 2009 dans les organes de base récemment créés

Circulaire fixant les conditions spéciales et transitoires relatives à l'organisation des manifestations du 06 novembre 2009 dans les organes de base récemment créés.

En application des dispositions de la Décision N° 01/RDPC/PN du 16 Octobre 2009 portant création de nouvelles Sections du RDPC, il est prescrit, en attendant la convocation du Corps Electoral militant pour l'élection des Bureaux des Organes de Base, les conditions spéciales et transitoires ci-après :

### Déroulement des manifestations

Les manifestations relatives à la célébration du 27ème anniversaire de l'accession de S.E.M. Paul BIYA à la Magistrature Suprême se dérouleront dans les sept (07) Organes de Base de la manière suivante : Pour les Sections du Mfoundi II (Arrondissement de Yaoundé II), et des Bamboutos Centre I (Arrondissement de Mbouda), les Présidents des Bureaux de Section sortants, en relation avec les Chefs de Délégation désignés du Comité Central, sont chargés de l'organisation des manifestations.

En ce qui concerne les Organes de Base de Yaoundé VII (Arrondissement de Yaoundé VII), du Mbam et Inoubou I Centre (Bafia), du Mbam et Inoubou I Est (Kiki), du Mbam et Inoubou I Ouest (Kon-Nyambetta) et des Bamboutos Centre II (Babadjou), la célébration du 27ème Anniversaire aura lieu dans les Chefs-lieux d'arrondissement respectifs. Les Présidents des Sous-Sections des Chefs-Lieux d'Arrondissement réunis en collégialité, sont chargés d'organiser et conduire lesdites manifestations en collaboration avec les Chefs de délégation désignés du Comité Central.

### Rapports de Fin de Mission

Les différents responsables, ci-dessus désignés sont tenus d'adresser un rapport au Secrétaire Général du Comité Central dans les 08 jours qui suivent la fin des manifestations, pour la haute information du Président National.

Le Secrétaire Général du Comité Central  
René SADI